

1	CRPE
Fiche- résumé	
P	Présentation des épreuves du concours externe à partir de la session 2022
<p>Les programmes de l'école primaire sont le cadre de référence des épreuves. Les candidats doivent maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques et des autres disciplines pour enseigner en primaire sont nécessaires.</p>	
<p>I. Épreuves d'admissibilité</p> <p>1. Épreuve écrite disciplinaire de français :</p> <p>Le programme de l'épreuve est : le programme en vigueur de français du cycle 4 (2020) et la partie « <i>L'étude de la langue au lycée</i> » des programmes de français de seconde et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).</p> <p>Un texte est fourni (extrait de roman, nouvelle, littérature etc.) de 400 à 600 mots.</p> <p>Trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de la langue, afin de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques. - Lexique et compréhension lexicale. - Réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré. <p>L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.</p> <p>Durée : 3 heures ; coefficient 1.</p> <p>2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :</p> <p>Le programme de l'épreuve est : programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 (2020) et la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).</p> <p>Au moins 3 exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.</p> <p>L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.</p> <p>Durée : 3 heures ; coefficient 1.</p> <p>3. épreuve écrite d'application</p> <p>Objectif : capacité à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.</p> <p>Choix au début de l'épreuve entre 3 sujets/domaines.</p> <p>Dossier fourni comportant des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage. Durée : 3 heures ; coefficient 1.</p> <p>- sciences et technologie : Conception et/ou analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Questions possibles afin de vérifier des connaissances disciplinaires.</p>	

L'épreuve est notée sur **20**. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

- **histoire, géographie, enseignement moral et civique** : Deux composantes parmi les trois. Conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3) pouvant comporter des questions afin de vérifier des connaissances disciplinaires. L'épreuve est notée sur **20**. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
- **arts** : Deux composantes parmi les trois enseignements : **éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts**. Conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3) pouvant comporter des questions afin de vérifier des connaissances disciplinaires. L'épreuve est notée sur **20**. Chaque composante est notée sur **10 points**. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon :

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. La conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, dans l'un des domaines du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Pour construire le déroulé des séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet, d'un dossier fourni comportant au plus 4 documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : 2 heures. **Durée de l'épreuve** : 1 heure (**Français : 30 mn** : exposé de **10 à 15 mn** suivi d'un entretien de **15 à 20 mn**. **Mathématiques : 30 mn** : exposé de **10 à 15 mn** suivi d'un entretien de **15 à 20 mn**). Coefficient **4**. Épreuve notée sur **20**. La note 0 est éliminatoire.

2. Épreuve d'entretien :

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 mn) est consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du **développement et la psychologie de l'enfant**. **Durée de préparation** : 30 mn.

À partir d'un sujet fourni, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, le candidat choisit le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. L'exposé n'excède pas 15 mn. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, et sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 mn) porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur** au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de **15 mn** débutant par une présentation, d'une durée de **5 mn maximum**, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un **échange avec le jury pendant 10**

mn. La suite de l'échange, d'une durée de **20 mn**, doit permettre au jury, au travers de **2 mises en situation professionnelle**, l'une d'**enseignement**, la seconde en lien avec **la vie scolaire**, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- **s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité**, et les exigences du **service public** (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.).

- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature : voir annexe. **Durée totale de l'épreuve** : 1 h et 5 mn. Coefficient 2. Épreuve notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des 2 parties est éliminatoire.

III. Épreuve facultative

Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère demandée au moment de l'inscription au concours : **allemand, anglais, espagnol, italien**. Échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de 2 pages maximum, fourni : séance ou déroulé de séquence d'enseignement, document d'évaluation, production d'élève, extrait de manuel ou de programme, article de recherche en didactique des langues, etc. (10 mn). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni dans une séance ou une séquence pédagogique en explicitant les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 mn en français suivi d'un échange de 10 mn dans la langue vivante étrangère choisie). L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé. Le niveau minimum de maîtrise attendu est le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues. Durée de préparation : 30 mn. Durée de l'épreuve : 30 mn. L'épreuve est notée sur **20**. Seuls les points obtenus **au-dessus de 10** sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

ANNEXE

ANNEXE

PROCÉDURE INDIVIDUELLE DE RENCONTRE ENTRE LE CANDIDAT ET LE JURY

ENTRETIEN AVEC LE JURY
(CET ENTRETIEN INTERVIENT PENDANT LES ÉPREUVES D'ADMISSION)

SESSION 20--

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom de famille _____

Nom d'usage _____

ÉTUDES ET FORMATION INITIALE

ÉTUDES ET FORMATION INITIALE	
Diplômes/titres/qualifications	Date d'obtention

FORMATIONS – STAGES – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

FORMATIONS – STAGES – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Cadre réservé aux titulaires d'un doctorat candidats au concours externe spécial

Intitulé du doctorat	Date d'obtention	Section du conseil national des universités

Notice explicative Le jury dispose de cette fiche de renseignement qui n'est pas notée.

Références officielles : Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des différents CRPE paru au JO du 29 janvier 2021. Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021.